



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TROUILLAS**

Envoyé en préfecture le 27/10/2020

Reçu en préfecture le 27/10/2020

Affiché le

ID : 066-216602177-20201026-DELIB512020-DE

SEANCE DU 26 OCTOBRE 2020

Nombre de membres afférents au conseil : 19
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15 + 4 pouvoirs
Date de la convocation : 21/10/2020
Date d'affichage : 21/10/2020

L'an deux mille vingt, le vingt-six octobre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, dans la salle des fêtes de TROUILLAS, sous la présidence de Monsieur Rémy ATTARD, Maire.

Présents : ATTARD Rémy, ALBERT Jeannine, BAJ FRELIN Véronique, BOUDON Matthieu, BOUSQUET Jérôme, BRETEAU Philippe, CAZALS Jean-François, CORBACHO Laurent, FERNANDEZ Pierre, MIR Laure, QUINTA Christèle, RIBES Chrystelle, ROZIE Jean-Michel, SALVADOR Julien, VIDAL Mélanie.

Procurations : M. BURGOS Thierry à Mme QUINTA Christelle, Mme DUFOUR Laurence à M. BRETEAU Philippe, M. HITA José à M. CAZALS Jean-François, Mme JULIAN Vanessa à Mme ALBERT Jeannine.

Secrétaire de séance : Mme RIBES Chrystelle a été nommée secrétaire de séance.

**DELIBERATION N°51/2020 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE
SOLIDARITE EN FAVEUR DES SINISTRES DE LA TEMPETE ALEX**

Le territoire des Alpes Maritimes a connu un événement climatique dramatique lié à la tempête Alex laissant derrière lui un bilan provisoire tragique : pertes humaines, zones dévastées, routes et réseaux détruits, bâtiments effondrés...

L'Association Départementale des Maires des Alpes Maritimes a lancé un appel aux dons pour venir en aide aux sinistrés.

Monsieur le Maire propose que la commune s'associe à cet élan de solidarité national et demande à l'Assemblée de se prononcer sur le versement d'une subvention exceptionnelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **DECIDE** de verser à l'Association Départementale des Maires des Alpes Maritimes une subvention exceptionnelle de 1 500 € afin de venir en aide aux sinistrés de la tempête Alex,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

**AINSI FAIT ET DELIBERE A TROUILLAS, LES JOUR, MOIS ET AN QUE
DESSUS – POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Le Maire,

Rémy ATTARD



Acte rendu exécutoire après :

➤ Dépôt en Préfecture le : 27/10/2020

➤ Affichage le : 27/10/2020

➤ Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.